

Diplômes définitifs 2015-2016

du 2 février 2017 au 1 mars 2018
UFR de Pharmacie

Les diplômes définitifs 2015-2016 sont arrivés ! Ils sont disponibles sur demande au service de la Scolarité de l'UFR de Pharmacie.



Procédure :

Pour récupérer le diplôme définitif,

- se présenter au service de Scolarité de l'UFR muni de **l'original** d'attestation provisoire de réussite au diplôme,
- par courrier (demande à adresser au service de Scolarité de l'UFR mentionnant l'adresse personnelle, y joindre **l'original** de l'attestation de réussite et 5,45 euros en timbres -tarif pour la France métropolitaine- pour l'envoi du diplôme en recommandé avec accusé de réception).
- par une tierce personne, fournir l'attestation de réussite au diplôme original et une procuration écrite.